

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KATZENTHAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2025

Placée sous la présidence de Madame Nathalie TANTET-LORANG, Maire.

Présents : Nathalie TANTET-LORANG, Dominique PERRET, Dominique STOECKLE, Michel WECK, Claude BAUER, Pascal DERAIS, Marc HEITZ, Carine JACOBOWSKY, Isabelle KLEE-COUTURIER, Michael PIAZZON

Absents excusés: Fabien HIRTZ et Jonathan ZIELINSKI

Absent non excusé : Sandrine WECKEL

Procuration de vote : Fabien HIRTZ a donné procuration à Dominique PERRET, Jonathan ZIELINSKI a donné procuration à Carine JACOBOWSKY

Participe à la séance : Elodie CHEVALLIER, Secrétaire Générale de Mairie.

La convocation a été faite le 12 mars 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 29 janvier 2025
- 3) Approbation des Comptes de Gestion 2024
- 4) Approbation des Comptes Administratifs 2024
- 5) Programme de travaux et acquisition 2025
- 6) Affectation des résultats 2024
- 7) Vote des contributions directes pour l'année 2025
- 8) Acceptation d'un don de l'association « Courir Solidaire » et reversement de ce don
- 9) Vote des Budgets Primitifs 2025
- 10) Protection sociale complémentaire – approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance
- 11) Frais de représentation du Maire de Katzenthal à l'occasion de la célébration du 80 -ème anniversaire de la libération de la commune et de la fête des ainés 2025
- 12) Fixation du taux de promotion propre à l'avancement de grade
- 13) Examen de demandes de droit de préemption urbain
- 14) Informations courantes
- 15) Divers

Vérification du quorum

Madame le Maire vérifie que le quorum est atteint.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Fixation du taux de promotion propre à l'avancement de grade

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Dominique STOECKLÉ est désignée secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2025

Le PV de la séance du 29 janvier 2025 transmis aux élus par courriel le 18 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

3) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Les comptes de gestion 2024 du Budget Général, des budgets annexes Eau et de la Régie de Télédistribution produits par le comptable public, présentent des comptes et résultats identiques à ceux des comptes administratifs 2024.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- *d'approuver les comptes de gestion 2024 du Budget Général et des Budgets annexes de l'Eau et de la Régie de Télédistribution tenus par le comptable public,*
- *de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Les maquettes des différents budgets ont été transmises aux élus par courrier le 25 mars 2024 ainsi que la note de présentation du présent conseil.

4.1 Budget de la Régie de Télédistribution

Le compte administratif 2024 du budget de la Régie présente les comptes et résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)
Dépenses de l'exercice	13 211,13	0,00
Recettes de l'exercice	11 470,14	6 038,00
Résultat de l'exercice	- 1 740,99	6 038,00
<i>Résultat antérieur</i>	<i>7 566,30</i>	<i>72 067,26</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>5 825,31</i>	<i>78 105,26</i>
Résultat global	83 930,57 €	

Après présentation des comptes par Monsieur Dominique PERRET et sous sa présidence, hors la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2024 de la Régie de Télédistribution,
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4.2 Budget « Eau »

Le compte administratif 2024 du budget Eau présente les comptes et résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)
Dépenses de l'exercice	135 712,57	15 623,07
Recettes de l'exercice	122 489,76	11 985,00
Résultat de l'exercice	-13 222,81	- 3 638,07
<i>Résultat antérieur</i>	<i>20 468,56</i>	<i>114 106,63</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>7 245,75</i>	<i>110 468,56</i>
Résultat global	117 714,31 €	

Après présentation des comptes par Monsieur Dominique PERRET et sous sa présidence, hors la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2024 du budget Eau,
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4.3 Budget Général

Le compte administratif 2024 du budget Général présente les comptes et résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)
Dépenses de l'exercice	410 662,74	653 805,89
Recettes de l'exercice	539 374,16	631 081,85
Résultat de l'exercice	128 711,42	-22 724,04
<i>Résultat antérieur</i>	<i>0</i>	<i>435 525,93</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>128 711,42</i>	<i>412 801,89</i>
Résultat global	541 513,31 €	

Après présentation des comptes par Monsieur Dominique PERRET et sous sa présidence, hors la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2024 du budget général de la commune,
 - de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.
ADOPTE À L'UNANIMITÉ

5) PROGRAMME DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2025

→ VOIRIE

Réfection chemin Straengweg:	122 000 €
Réfection enrobé Chemin Kreuzweg:	30 000 €

→ TERRAIN DE JEU

Bancs ombrières :	10 000 €
-------------------	----------

→ BATIMENTS

Réfection logement du presbytère :	45 000 €
Rénovation balcon Château du Wineck :	33 000 €
Climatisation Salle des Fêtes :	37 000 €
Climatisation secrétariat :	8 000 €

→ AMENAGEMENT EXTERIEUR

Entrée village Florimont :	15 000 €
----------------------------	----------

→ EQUIPEMENT ET MOBILIER URBAIN

Aménagement terrain stockage commune :	25 000 €
Container stockage tables et bancs	3 000 €

→ EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET VIDEO

Poste et matériel informatique secrétariat de mairie :	5 000 €
--	---------

TOTAL : 333 000 € TTC

Financement prévisionnel :

Autofinancement :	197 000 €
Subventions :	81 000 €
FCTVA :	55 000 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver cette programmation,
 - de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

6) AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur doit faire l'objet, soit d'un report, soit d'une affectation.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver l'affectation des résultats 2024 comme suit :

* Budget Général :	128 711.42 €
→ Report :	0,00 €
→ Affectation :	128 711.42 €

* **Budget Eau :** 7 245,75 €
→ Report : 7 245,75€

* **Budget Régie Télédistribution :** 5 825,31 €
→ Report : 5 825,31 €

- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

7) VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2025

Les travaux et acquisitions programmés cette année ne nécessitent pas d'augmenter les taux.
Pour information, la loi de finances de 2025 a prévu une augmentation des bases prévisionnelles de 1,7 %.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

*Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE :

- de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

→ TH : 14,13 %
→ TFB : 28,20 %
→ TFNB : 69,86 %

- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

8) ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION COURIR SOLIDAIRE ET REVERSEMENT DE CE DON

Lors de l'Assemblée Générale de l'association « Courir solidaire » qui s'est tenue le 13 février 2025, Madame le Maire s'est vu remettre un chèque de 1 000 € pour remercier les associations locales de leur engagement bénévole lors du passage du marathon de Colmar dans la commune.

Madame le Maire propose au conseil de reverser un quart de cette somme à la Ligue Contre le Cancer, un quart à l'Amicale des donneurs de sang d'Ingersheim-Katzenthal, un quart à l'association Parents Enfants pour l'Ecole d'Ammerschwihr et un quart à l'association Animation et Fêtes à Katzenthal.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, hors de la présence de Mme Carine JACOBOWSKY, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accepter ce don de 1 000 € et d'imputer cette somme à l'article 756 du Budget Primitif 2025,

- d'attribuer une subvention de 250 € à la Ligue Contre le Cancer, après inscription d'un crédit du même montant à l'article 6574 du Budget primitif 2025,
- d'attribuer une subvention de 250 € à l'Amicale des donneurs de sang d'Ingersheim-Katzenthal, après inscription d'un crédit du même montant à l'article 6574 de ce même budget,
- d'attribuer une subvention de 250 € à l'association Parents Enfants pour l'Ecole d'Ammerschwihr (dite Cartable et Compagnie), après inscription d'un crédit du même montant à l'article 6574 de ce même budget,
- d'attribuer une subvention de 250 € à l'association Animations et Fêtes à Katzenthal (dite AF Katz'), après inscription d'un crédit du même montant à l'article 6574 de ce même budget,
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

9) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Les maquettes des différents budgets ont été transmises aux élus par courrier le 17 mars 2025.

9.1 Budget de Télédistribution

Le budget 2025 de Télédistribution s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 19 825,31 €
Dépenses et recettes d'investissement : 84 147,86 €

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif 2025 de la Régie de Télédistribution,
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

9.2 Budget Eau

Le budget 2025 du service Eau s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 146 945,75 €
Dépenses et recettes d'investissement : 126 557,58 €

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif 2025 du budget Eau,
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

9.3 Budget Général

Le budget Général 2025, compte tenu des restes à réaliser de l'exercice précédent et de l'affectation des résultats, s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 523 904,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 757 397,56 €

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif 2025 du Budget Général de la Commune

- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

10) PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – APPROBATION DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL PRÉVOYANCE ET PARTICIPATION À LA PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 29 janvier 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1er janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une règlementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 janvier 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

DECIDE :

-d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

-de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

-De prendre acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE DE KATZENTHAL A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DU 80^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE LA COMMUNE ET DE LA FÊTE DES AINÉS 2025

L'article L 2123-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « Le Conseil Municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation ».

Ces indemnités sont destinées à couvrir les dépenses engagées par le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions (réceptions ou manifestations de toute nature qu'il organise ou auxquelles il participe), et dans l'intérêt des affaires de la commune.

L'indemnité peut avoir un caractère exceptionnel et bien déterminé, et être votée en raison d'une circonstance particulière susceptible d'être renouvelée plusieurs fois la même année. Elle peut également être accordée sous la forme d'une indemnité unique, fixe et annuelle, arrêtée à un chiffre forfaitairement.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L 2123-19 ;

Considérant que Mme le maire a engagé des frais pour l'organisation de la célébration du 80^e anniversaire de la libération de la commune et de la fête des ainés à hauteur de 200 €,

DECIDE :

-de fixer le montant d'indemnité pour frais de représentation alloué au Maire à 200 € dans le cadre de la célébration du 80^{ème} anniversaire de la libération de la commune et de l'organisation de la fête des ainés 2025. Un état des dépenses engagées au titre de cette indemnité sera communiqué au comptable.

- L'indemnité sera versée sur la base des frais réels au fur et à mesure de la présentation des justificatifs (facture acquittée et état de consommation des crédits).

- Ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget, chapitre 65 – article 65316 en nomenclature M57. »

- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

12) FIXATION DU TAUX DE PROMOTION PROPRE A L'AVANCEMENT DE GRADE

L'avancement de grade correspondant à la promotion d'un fonctionnaire territorial à un grade supérieur au sein du même cadre d'emplois. Pour qu'un fonctionnaire territorial puisse bénéficier d'un avancement de grade, un certain nombre de conditions réglementaires individuelles sont requises. Dès lors qu'il remplit lesdites conditions, l'agent public est dit : « *promouvable* ».

Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion. Ce taux peut être fixé par grade.

Les taux de promotion sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial (CST)

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 522-27 ;

Vu l'avis n° CST2025/062 rendu par le comité social territorial en date du 13/03/2025;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion ;

DECIDE :

Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au

produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion fixé à 100. % .

- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) EXAMEN DE DEMANDES DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Aucune demande de droit de préemption urbain n'a été déposée en mairie à ce jour.

14) INFORMATIONS COURANTES

*** Réunion du SMAV du 19 février 2025 (Monsieur Dominique PERRET)**

- Vote du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025 (Résultats 2024 : 512 707 € dont 230 000 € de fonctionnement et 280 000 € d'investissement)

*** Réunion du SCOT Montagne-Vignoble-Ried du 19 février 2025 (Madame Nathalie TANTET-LORANG)**

- Débat d'Orientation Budgétaire
- Point d'avancement sur les projets BIMBY et BUNTY
- Embauche d'une personne à mi-temps en soutien de l'équipe en place
- Révision du SCOT
- Le SRADDET Grand-Est devra être transcrit dans le règlement du SCOT avant fin février 2027

*** Réunion du SIENOC du 26 février 2025 (Monsieur Michel WECK)**

- Vote du budget 2025
- Arrêt du traitement au chlore de l'eau potable au 15 mars 2025

*** Réunion du SITEUCE du 27 février 2025 (Monsieur Dominique PERRET)**

- Renouvellement de la convention avec l'observatoire de la nature pour des opérations de sensibilisation et communication vers le grand public et jeune public.
- Débat d'orientation budgétaire
- Vote du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025
- les contributions des collectivités augmenteront de 7% par an pendant 3 ans pour financer un fond de réserve pour auto financer au maximum le projet méthaniseur.
- Projet méthaniseur : étude à finaliser avant la passation de marché qui sera de l'ordre de 25 millions €
- Opération portes ouvertes à la station d'épuration le 14 juin 2025

*** Commission mobilité CCVK du 13 mars 2025 (Madame Nathalie TANTET-LORANG)**

- Bornes électriques : projet d'installation de 47 bornes de recharge de voitures électriques sur le territoire de la communauté de communes. Répartition des bornes et puissance de charge en discussion.

*** Assemblée Générale de la copropriété du 17 mars 2025 (Madame Nathalie TANTET-LORANG)**

- Renouvellement du mandat du syndic pour 2025
- Approbation des comptes 2024
- Vote du budget 2025
- accord pour la commande d'un diagnostic en vue de l'établissement d'un plan pluriannuel de travaux (PPT) pour mettre en place un échéancier des travaux sur une période de 10 ans, notamment pour sauvegarder le bâtiment et son bon entretien.

*** Soirée Partenaires « Courir Solidaire » du 17 mars 2025 (Mesdames Dominique STOECKLÉ et Carine JACOBOWSKY)**

- Information sur le changement de parcours du marathon de Colmar qui passera par le quartier colmarien Mittelharth et via Ingersheim puis rejoindra Katzenthal environ 10 min plus tard que l'année passée. A ce jour, 899 inscrits soit une progression de + 270% en comparaison avec les années précédentes à la même époque.

- 3 associations ont été sélectionnées pour recevoir des dons : « Cécité » pour le financement de tables de tennis de table pour malvoyants ; « le Tremplin » pour l'achat de tricycles électriques adaptés aux personnes en situations de handicap et la « SPA de Colmar » pour l'achat de matériel de piégeage d'animaux errants, de matériel éducatif animaliers et de matériel informatique.

*** Conseil d'Ecole du groupe scolaire d'Ammerschwihr le 18 mars 2025 (Monsieur Marc HEITZ)**

- Inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026 en cours, à ce jour 174 élèves inscrits.
- Point sur le financement des classes vertes 2025 et sur la sortie au parc Mundenhof à Fribourg en Allemagne pour les classes qui ne partent pas en classe verte.
- Définition des projets sportifs et culturels pour l'année scolaire à venir : patinoire, festival de Cinéma germanophone Augenblick, spectacle de marionnettes...
- Mise en place d'un café Parent, avec une première rencontre sur le thème de la gestion des repas animé par une nutritionniste.
- Inauguration de l'école le 28 juin (choix du nom en cours, décision du conseil municipal d'Ammerschwihr)

15) DIVERS*** Soirée année 80 (AF KATZ)**

- 50 participants

*** Bus France Services**

- Panne du bus, report du lancement de la tournée
- Les agents sont joignables par téléphone pour aider les usagers

*** Départ en retraite de l'agent municipal en charge de l'accompagnement dans le bus scolaire**

- L'agent a annoncé son départ à compter du 01/01/26.
- Une procédure de recrutement sera lancée prochainement

*** Calendriers des cérémonies et manifestations :**

- Journée citoyenne le 14/06 (ou 28/06 en cas de conditions météo défavorables)

*** Prochains Conseils Municipaux :**

- mercredi 23 avril 2025 à 20h
- mercredi 21 mai 2025 à 20h
- mercredi 02 ou 09 Juillet à 20h

Plus aucun conseiller ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 22 h 25.

**Tableau des Signatures pour l'Approbation du Procès-verbal
de la Commune KATZENTHAL**

Séance ordinaire du 19 mars 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 29 janvier 2025
- 3) Approbation des Comptes de Gestion 2024
- 4) Approbation des Comptes Administratifs 2024
- 5) Programme de travaux et acquisition 2025
- 6) Affectation des résultats 2024
- 7) Vote des contributions directes pour l'année 2025
- 8) Acceptation d'un don de l'association « Courir Solidaire » et reversement de ce don
- 9) Vote des Budgets Primitifs 2025
- 10) Protection sociale complémentaire – approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance
- 11) Frais de représentation du Maire de Katzenthal à l'occasion de la célébration du 80 -ème anniversaire de la libération de la commune et de la fête des ainés 2025
- 12) Fixation du taux de promotion propre à l'avancement de grade
- 13) Examen de demandes de droit de préemption urbain
- 14) Informations courantes
- 15) Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
TANTET-LORANG Nathalie	Maire		
PERRET Dominique	Adjoint		
STOECKLE Dominique	Adjointe		
WECK Michel	Adjoint		
BAUER Claude	Conseiller		
DERAIS Pascal	Conseiller		
HEITZ Marc	Conseiller		
HIRTZ Fabien	Conseiller	Excusé	Procuration à PERRET Dominique
JACOBOWSKY Carine	Conseillère		
KLEE-COUTURIER Isabelle	Conseillère		
PIAZZON Michael	Conseiller		
WECKEL Sandrine	Conseillère	Non excusée	
ZIELINSKI Jonathan	Conseiller	Excusé	Procuration à JACOBOWSKY Carine